



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



BIODIV'FRANCE

Présentation du projet



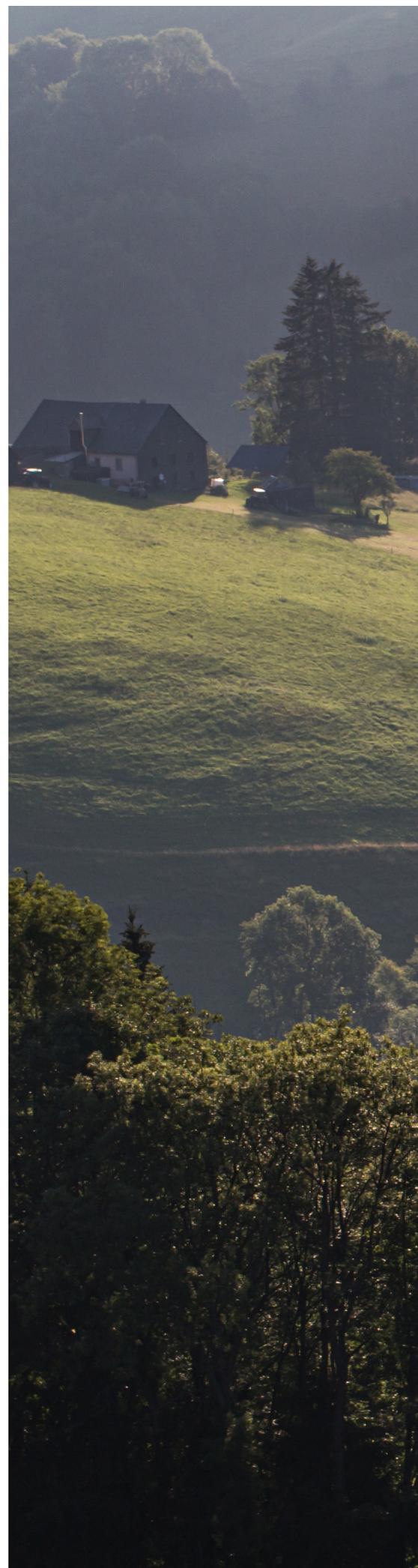
Contexte	p. 4
Territoires et partenaires	p. 4
Objectifs spécifiques	p. 5
Les 9 piliers	p. 5
Durée et budget	p. 6
Liens avec la SNB 2030	p. 6

LES PILIERS THÉMATIQUES DU PROJET

Appui aux territoires	p. 7
Renforcement de l'efficacité des aires protégées	p. 11
Accompagnement des filières	p. 15
Mobilisation des citoyens	p. 21
Développement des compétences	p. 25

Les moyens mobilisés pour donner de l'ampleur au projet	p. 29
---	-------

Les objectifs du BIODIV'FRANCE et ceux de la Stratégie nationale pour la biodiversité	p. 32
---	-------





LE PROJET LIFE
BIODIV'FRANCE

a pour principal objectif d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030) par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise, au sein de structures nationales et régionales œuvrant en faveur de la biodiversité en France.

Cet accompagnement permettra à des porteurs de projets, publics ou privés, de concevoir des projets contribuant aux objectifs de la SNB 2030 et de réunir des financements pour leur réalisation.

Contexte

Un *projet stratégique de protection de la nature*¹ est un projet qui « soutient la réalisation des objectifs de l'Union européenne en matière de nature et de biodiversité en mettant en œuvre des programmes d'action cohérents dans les États membres, afin d'intégrer ces objectifs et priorités dans d'autres politiques et instruments financiers ». Ces projets stratégiques, portés directement par un État membre ou par un organisme qu'il désigne pour les coordonner, sont éligibles à une subvention du programme LIFE de l'UE.

Dans le contexte de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, de la préparation du cadre mondial de la biodiversité

post-2020 et d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, le ministère chargé de l'écologie a demandé dès 2020 à l'Office français de la biodiversité (OFB) de coordonner une réponse de la France à un appel à propositions de la Commission européenne pour ce type de projets. BIODIV'FRANCE est ainsi le « projet stratégique de protection de la nature » de la France. Sa construction s'est échelonnée sur une période de deux ans, de l'automne 2021 à l'automne 2023. La convention de subvention a été signée le 27 novembre 2023, le jour où la Première ministre a présenté la SNB 2030, qui constitue le « programme d'action » que le projet accompagne.

Territoires et partenaires

BIODIV'FRANCE couvre l'ensemble de la France hexagonale ainsi que les cinq régions ou collectivités uniques ultramarines, à l'exception du territoire de la Région Grand Est, en raison de l'existence d'un projet très similaire, Biodiv'Est, se déroulant sur la période 2022-2031.

Le projet est porté par un consortium de 31 participants dont l'OFB est le coordinateur. Ce consortium est composé de structures nationales ou régionales qui peuvent être classées en cinq catégories :

- des associations agissant en tant que têtes de réseau de gestionnaires d'aires protégées : Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), Réserves naturelles de France (RNF), les parcs nationaux (Pnx), représentés par le Parc national des Pyrénées pour un collectif de 8 parcs ;
- des associations ou fondations pour la protection de la nature : Ligue de protection des oiseaux (LPO), Noé, Fondation pour la nature et l'homme (FNH), Fonds mondial pour la nature France (WWF France) ;
- des Agences régionales pour la biodiversité (ARB) ou des Régions ou les associations les représentant, lorsque les ARB n'existaient pas lors de la construction du projet : ARB des régions Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne (Agence bretonne de la biodiversité - ABB), Centre-Val de Loire, Hauts-de-France (représenté par Espaces naturels régionaux ENRx), Normandie (Agence normande pour la biodiversité et le développement durable - ANBDD), Nouvelle-Aquitaine, Région Sud, Occitanie, Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire, Île-de-France Nature ;
- des associations représentant des élus territoriaux et des syndicats mixtes : Association nationale des élus de bassin (ANEB), Fédération nationale des schémas de cohérence territoriale (FNSCOT), Institution Adour, Syndicat mixte de la baie de Somme et du grand littoral picard (SMBGLP) ;
- des associations représentant les acteurs d'une filière : Centre national de la propriété forestière (CNPF), Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM), Centre national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), Union des professionnels du génie écologique (UGPE), École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN), Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS RA).

¹ • Règlement (UE) 2021/783 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

Objectifs spécifiques

Pour accompagner la mise en œuvre de la SNB 2030, six objectifs spécifiques ont été assignés au projet

OBJECTIF 1

Assurer une prise en compte systématique des enjeux de la biodiversité dans les projets locaux grâce à un accompagnement des collectivités locales

OBJECTIF 2

Améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les aires protégées dont les sites Natura 2000

OBJECTIF 3

Engendrer des changements de pratiques intégrant la biodiversité de la part des acteurs des principales filières impactant la biodiversité

OBJECTIF 4

Accroître la prise de conscience des enjeux de la protection de la biodiversité auprès des citoyens

OBJECTIF 5

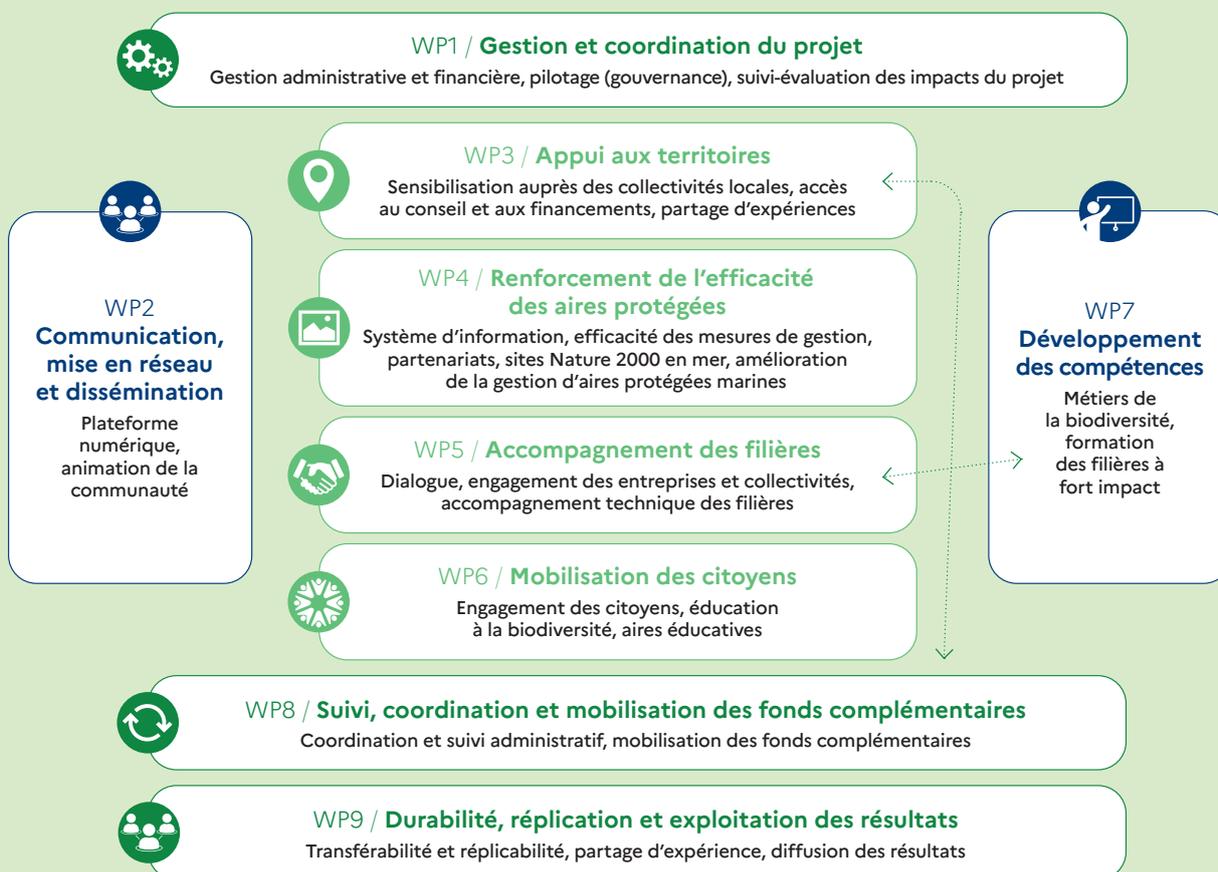
Faciliter l'accès aux métiers de la biodiversité et favoriser la montée en compétences de l'ensemble des acteurs

OBJECTIF 6

Impulser plus de projets en faisant un effet levier sur les fonds structurels européens, nationaux et régionaux pour financer la biodiversité

Les 9 piliers

Le projet est organisé en 9 piliers (ci-dessous « WP » pour « work package »), dont 5 piliers thématiques (décrits en détail plus loin) et 4 piliers de soutien complémentaires et à la valorisation des résultats, selon le schéma ci-dessous :



Durée et budget

BIODIV'FRANCE se déroule sur une période de 9 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2032, pour un budget total de 50,45 M€. Ce budget est couvert par une subvention du programme LIFE de 30,27 M€, par un cofinancement du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (4,22 M€) et par un auto-financement des partenaires.

Liens avec la SNB 2030

Les objectifs de la SNB 2030 et les leviers pour les atteindre sont répartis en 4 axes :

Réduire les pressions
qui s'exercent
sur la biodiversité

Restaurer la biodiversité
dégradée partout
où c'est possible

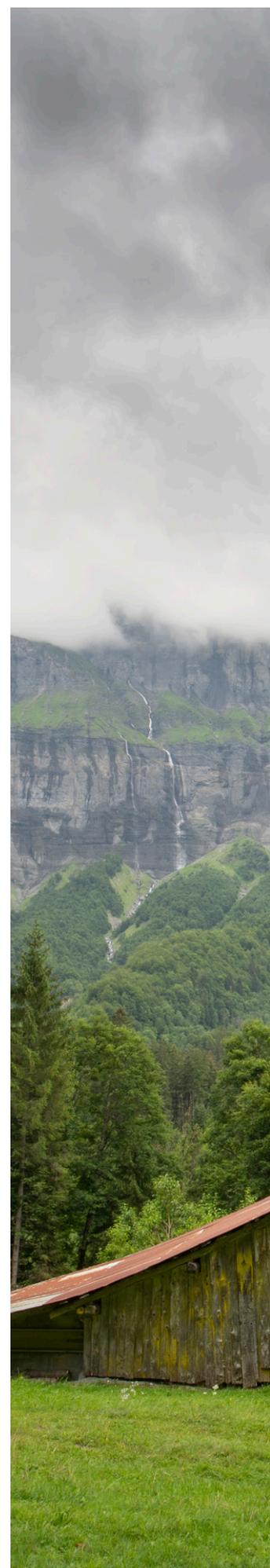
Mobiliser tous
les acteurs

Les moyens d'atteindre
ces ambitions

Avec la participation des têtes de réseau des aires protégées, des ONG de protection de la nature, d'acteurs des politiques sectorielles, de la formation et des territoires (représentés en majorité par les ARB, mais aussi par les directions régionales de l'OFB et les Régions), les conditions sont réunies pour contribuer significativement aux objectifs de la SNB 2030 et pour faciliter leur prise en compte dans les politiques nationales et régionales et dans l'emploi des moyens de financement nationaux et européens.

BIODIV'FRANCE ne peut cependant pas viser, à lui seul, l'activation de l'ensemble des leviers identifiés par la SNB 2030, dont certains relèvent des compétences propres à l'État ou aux collectivités. Des choix ont donc été faits sur la base, en particulier, de la capacité des partenaires à agir, des besoins prioritaires de moyens en ingénierie de projet et de l'effet levier potentiel du projet par la mobilisation de financements qui permettront de poursuivre les actions immédiatement après la fin du projet.

Le schéma situé en pages 32 à 34 indique les mesures de la SNB 2030 auxquelles le projet contribue.



Les piliers thématiques du projet

Chacun des 5 piliers thématiques cible un type d'acteurs : les collectivités locales (WP3), les gestionnaires d'aires protégées (WP4), les acteurs des filières impactant la biodiversité (WP5), les citoyens (WP6), l'ensemble des acteurs ciblés sur les volets « métiers et développement des compétences » (WP7).

W P 3

APPUI AUX TERRITOIRES

Ce pilier comprend trois groupes d'actions :

- des actions de portée nationale visant à accroître la mobilisation, l'information, la sensibilisation et la capacité à agir des collectivités locales vis-à-vis de la biodiversité,
- des actions de portée régionale visant à accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans le but d'augmenter la quantité et la qualité des projets prenant en compte la biodiversité,
- des actions dédiées aux continuités écologiques aquatiques afin d'accélérer la mise en œuvre du plan national des migrateurs amphihalins et de planifier la restauration des continuités prioritaires.

Actions de portée nationale

Ces actions sont portées par l'OFB, la FPNRF et la FNSCOT.

La FPNRF agira auprès des élus locaux en charge de la gestion d'espaces classés Natura 2000 afin de les accompagner dans la compréhension des enjeux de leurs sites et dans la prise de décision. Cette action comprend l'organisation de formations, la constitution de groupes de travail thématiques et des enquêtes de suivi.

L'OFB concevra et diffusera des outils méthodologiques, de médiation et de communication pour les élus et les agents des collectivités locales. L'action débutera par l'exploration de pratiques existantes puis par la proposition d'outils de type auto diagnostics et la production d'éléments de langage adaptés pour aider les collectivités locales à prendre en compte les enjeux de biodiversité dans l'ensemble des politiques locales qu'elles

mettent en œuvre. Ce travail sera poursuivi par la création et la diffusion de récits mettant en valeur des pratiques vertueuses, sur la base de retours d'expérience et par la mise en place d'échanges de pair à pair entre collectivités. L'OFB développera par ailleurs un réseau de référents « biodiversité » au sein des intercommunalités. Une attention particulière sera portée à la prise en compte, par les collectivités territoriales et notamment les intercommunalités, des continuités écologiques, avec une montée en puissance du centre de ressources « Trame verte et bleue », animé par l'OFB. La coordination et l'animation de cellules régionales d'accompagnement (cf. ci-dessous) sera également assurée par l'OFB, à travers l'organisation d'échanges réguliers, la conception et la diffusion d'outils d'aide au montage de projet et un appui à l'identification des financeurs et de leurs exigences pour

l'établissement des dossiers de financement. Des échanges réguliers avec les financeurs nationaux et européens de la biodiversité seront menés afin de renforcer les liens avec les cellules régionales et gagner en efficacité pour le traitement de ces dossiers.

L'action portée par la FNSCOT vise une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la planification territoriale, afin d'amener les élus locaux et les techniciens à regarder les enjeux de biodiversité comme un nouvel atout de leurs politiques d'aménagement, en les incitant à identifier les bienfaits des espaces non construits pour les populations locales. Cette action comprend un dispositif d'accompagnement des agents et des élus en charge des SCOT, avec des journées de formation et des expertises rapides dans les territoires ainsi qu'un renforcement des ressources numériques et de la capitalisation de résultats.

Actions de portée régionale

Ces actions sont portées par l'OFB (en Outre-mer et en région Auvergne-Rhône-Alpes), les ARB Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie, Région Sud, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire.

Ces actions auront toutes un socle et un objectif communs : accompagner les porteurs de projet, par le biais d'un chargé de mission régional, pour impulser plus de projets de qualité pour la biodiversité. Elles auront aussi des particularités liées à une question ou à un niveau d'appropriation des enjeux de biodiversité propre à chaque région. La durée moyenne des actions sera de 6 à 7 ans, ce

qui permettra de déployer un accompagnement des territoires puis de l'intégrer dans les missions des personnels déjà en poste dans les structures régionales afin de les pérenniser. Les rencontres régulières, animées par l'OFB, entre les chargés de missions régionaux permettront des retours d'expérience et la mise en commun des solutions les plus efficaces.

L'OFB interviendra dans les cinq départements, régions ou collectivités territoriales uniques d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion) pour accompagner les collectivités locales dans l'identification de projets de protection ou de restauration de la biodiversité sur les enjeux prioritaires de chaque territoire, dans leur formalisation et leur recherche de financement puis dans leur mise en œuvre. L'accompagnement privilégiera les conseils sur site ainsi que les échanges entre territoires.

L'ARB Occitanie mettra l'accent sur la montée en compétences des collectivités du programme « Territoire engagé pour la nature » (TEN) afin qu'elles puissent accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'action. Cela passera notamment par une programmation annuelle de sessions de sensibilisation et par l'accompagnement de structures relais.

L'ARB mènera également, avec la Région Occitanie, une expérimentation pour la création d'un poste de « conseiller en écologie partagé » ayant pour rôle d'accompagner les directions métiers dont les projets impactent négativement la biodiversité.

L'Agence bretonne pour la biodiversité consolidera ses dispositifs dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des projets sur les enjeux prioritaires du territoire breton, notamment les enjeux terre-mer et agricoles. Elle expérimentera des accompagnements individuels et collectifs ainsi que des ateliers d'écriture pour le montage de projets.

L'ARB Hauts-de-France se concentrera sur l'accompagnement des territoires n'ayant pas ou très peu porté de projets en faveur de la protection de la biodiversité. Elle procédera au lancement d'un appel à projets afin de sélectionner des territoires et d'expérimenter avec eux un accompagnement sur mesure. À l'issue de cette phase d'expérimentation, une synthèse sera établie afin de bâtir le cadre d'intervention de l'agence pour l'ensemble du territoire régional.

L'Agence normande pour la biodiversité et le développement durable mènera une démarche similaire afin de pallier le manque d'accompagnement des petits porteurs de projets (collectivités locales rurales ou associations locales pour l'environnement) et de concevoir un suivi adapté, notamment en expérimentant des ateliers d'écriture collectifs pour répondre à des appels à projets ou à des programmes de financement.

L'ARB Bourgogne-Franche-Comté profitera du projet pour affiner sa politique d'accompagnement des collectivités locales et des autres porteurs de projets grâce à l'établissement d'une typologie des acteurs, à la mise en place de mesures d'accompagnement spécifiques et à une bonne répartition des rôles entre les différents acteurs de l'accompagnement. Un rapprochement avec les organismes financeurs de la biodiversité sera également entrepris.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'OFB mettront en place une action similaire afin d'améliorer la qualité des projets entièrement dédiés à la protection de la biodiversité et d'amener la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets des politiques sectorielles, notamment en agriculture.

L'ARBE Région Sud se focalisera sur l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement grâce au suivi d'un petit groupe de collectivités à travers un dispositif de « formation-action » à destination de binômes élu-agent, qui sera déployé au cours de 2 sessions de 18 mois. Les conclusions de l'expérimentation permettront d'adapter les dispositifs d'accompagnement en Région Sud et d'essaimer le dispositif auprès d'autres régions volontaires.

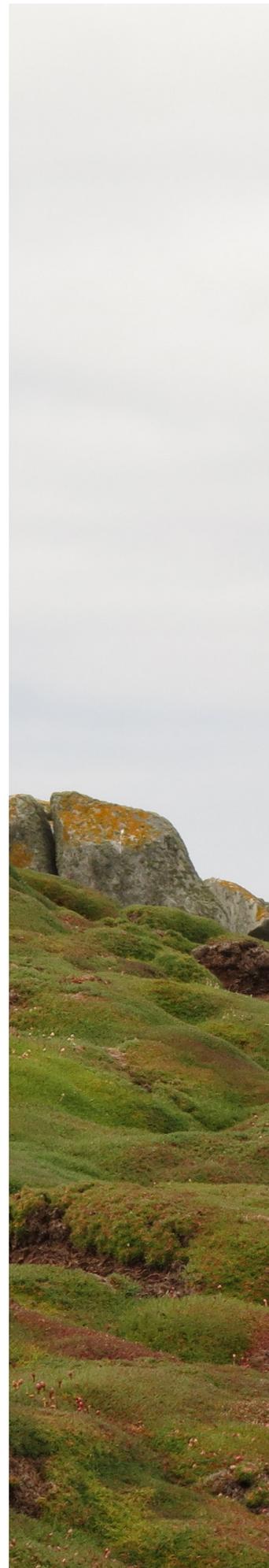
La Région Pays de la Loire concentra ses efforts sur l'appui au montage de projets en faveur de la biodiversité bocagère grâce à la structuration d'une offre d'accompagnement apportée par un collectif d'acteurs sectoriels déployés sur l'ensemble de la région. Les dossiers issus de cet accompagnement auront ensuite vocation à être financés par les dispositifs régionaux dédiés au maintien et à la reconquête du bocage.

Actions dédiées aux écosystèmes aquatiques

L'OFB, l'ANEB et l'Institution Adour portent, en association étroite avec les agences de l'eau, une action commune visant à accélérer la mise en œuvre des projets de restauration des continuités et des fonctions écologiques des milieux aquatiques sur le territoire hexagonal et ultramarin, conformément aux objectifs du plan national en faveur des migrateurs amphihalins.

L'OFB pilotera le volet de l'action visant à identifier des solutions et chiffrer les travaux pour la restauration de 25 continuités prioritaires, tandis que l'Institution Adour pilotera le volet de l'action consacrée aux frayères.

L'ANEB accompagnera ces deux volets par l'animation de groupes d'experts inter-bassins afin de mettre en place des méthodes partagées relatives à l'identification des ouvrages clés pour la continuité et des secteurs de frai importants. L'ANEB réalisera également des outils pédagogiques de transfert scientifique et technique à destination des gestionnaires des milieux aquatiques pour une meilleure prise en compte de la continuité écologique dans la planification territoriale.



RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES AIRES PROTÉGÉES

Ce pilier découle en grande partie de la stratégie nationale pour les aires protégées, publiée en 2021 et qui a été reprise dans la SNB 2030. Il vise à améliorer l'efficacité des aires protégées dans la protection des habitats et des espèces pour lesquelles elles ont été désignées, grâce à cinq groupes d'actions :

- homogénéiser les données sur la gestion des aires protégées,
- développer des outils, des analyses pour le suivi, la planification et l'évaluation des aires protégées,
- développer des réseaux partenariaux d'aires protégées sur des sujets à enjeux,
- accompagner les gestionnaires vers une gestion intégrée des aires protégées à différentes échelles,
- renforcer la contribution des aires marines protégées à la mise en œuvre des politiques publiques.



Homogénéiser les données

L'action, pilotée par l'OFB avec l'appui de RNF, la FCEN et la LPO, vise la construction d'un système d'information des aires protégées permettant de collecter, banqueriser et mobiliser les données d'état, de pression et de réponse indispensables pour suivre l'efficacité des mesures de gestion.

Au préalable, un audit recensant les besoins auprès des différents réseaux d'aires protégées et établissant le bilan des systèmes d'information existants qui contiennent des données sur

la gestion des aires protégées sera engagé. Une organisation collective entre toutes les parties prenantes sera mise en place. Des référentiels techniques communs seront construits afin de pouvoir disposer d'un langage commun pour les données qui seront banquerisées à terme.

La banquerisation de données, et la construction d'outils associés, sera réalisée au sein de différents réseaux d'aires protégées. Une base sera consacrée aux enjeux des plans de gestion, travail piloté par RNF et la FCEN.

Concernant les données de réponse, les opérations de gestion feront l'objet d'une base « gestionnaire de sites », pilotée par la FCEN, et pour laquelle une typologie dédiée sera construite. Par ailleurs, RNF mettra à disposition de l'ensemble des aires protégées un outil de banquerisation des zonages réglementaires. Enfin, RNF et la LPO développeront une base de données portant sur les protocoles de suivi mise en place dans les aires protégées.

Outils de suivi et d'évaluation

L'action, conduite par l'OFB avec l'appui de RNF, la FCEN et la LPO, vise à concevoir des outils méthodologiques permettant d'évaluer l'effet de la gestion à différentes échelles : parcelle, aire protégée et réseau de sites. Ces outils seront développés en s'appuyant sur des réseaux centrés sur les zones humides et les sites Natura 2000 et via des partenariats de recherche pour RNF. Un travail important de capitalisation via des publications scientifiques sera engagé par RNF.

La FPNRF développera de nouvelles fonctionnalités un logiciel commun (logiciel EVA) conçu à l'origine pour capitaliser des actions menées par les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux et les parcs naturels marins afin de mieux piloter, suivre et évaluer les aires protégées dont ils assurent la gestion.

Enfin, un accompagnement auprès des gestionnaires d'aires protégées sera effectué pour parvenir à une bonne appropriation des outils et référentiels communs

en termes de planification et d'évaluation des aires protégées. Un effort particulier sera mené pour les outils de gestion multisites.



Réseaux partenariaux

Cette action est portée par l'OFB, 8 parcs nationaux, RNF et la FCEN. L'OFB créera un dispositif d'échanges entre gestionnaires d'aires protégées et chercheurs, afin de faire émerger des projets de recherche répondant aux besoins des deux parties. Une animation sera mise en place afin d'impliquer un maximum de gestionnaires d'aires protégées. Parallèlement, l'OFB développera le réseau de sites « SINAPCE » (Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Écologiques) afin de multiplier les expériences, de les capitaliser et de les diffuser à l'ensemble des gestionnaires d'aires protégées.

RNF développera des démarches collectives d'adaptation des aires

protégées au changement climatique en partant des productions du projet LIFE Natur'Adapt et en ciblant particulièrement les sites Natura 2000 dans l'Hexagone et cinq sites pilotes ultramarins. 8 parcs nationaux approfondiront le travail engagé sur la lutte contre la pollution lumineuse en testant des améliorations et en développant des boîtes à outils pour les collectivités et acteurs privés concernés. Un outil de diagnostic et d'aide à la décision pour hiérarchiser les points lumineux en fonction de leurs caractéristiques propres et de leur impact sur la biodiversité sera créé et diffusé auprès des acteurs ciblés afin de leur permettre de prioriser les rénovations et de limiter les coûts.

La FCEN formalisera un dispositif de jumelage entre aires protégées européennes afin de partager des problématiques et des solutions de gestion entre gestionnaires de différents États membres appartenant à la même région biogéographique du réseau Natura 2000. L'objectif est d'arriver à pérenniser le dispositif à l'issue du projet grâce à un modèle économique associant fonds privés et fonds publics.

Gestion intégrée des aires protégées à différentes échelles

Cette action, essentiellement portée par l'OFB, vise à améliorer l'articulation de la gouvernance et de la gestion entre les aires protégées à l'échelle de plusieurs sites. Elle s'inscrit notamment dans la continuité du travail entrepris dans les sites N2000 en mer dans le cadre du projet LIFE MarHa². Plusieurs expérimentations seront menées dans des aires protégées, à terre et en mer, pour tester différentes propositions d'accompagnement

méthodologique. Les travaux donneront lieu à la conception itérative d'une boîte à outils qui sera diffusée à l'ensemble des gestionnaires des aires protégées et des services de l'État référents.

Le Syndicat mixte de la Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP), co-gestionnaire de nombreux sites d'aires protégées au sein de son vaste périmètre, mènera une expérimentation qui portera notamment sur les documents de gestion à visée multisites,

sur l'accompagnement des habitants et des usagers à l'adaptation des sites au changement climatique (expérimentation de dépoldérisation) et sur la mise en place d'un jeu d'indicateurs permettant de suivre les pressions sur les milieux naturels et leurs conséquences.

² Le projet LIFE MarHa (Marine Habitats), est coordonné par l'OFB et se déroule sur la période 2018-2025. Son objectif principal est de rétablir et maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins en appuyant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des 162 sites Natura 2000 habitats en mer et en lagunes méditerranéennes.

Contribution des aires marines protégées (AMP) aux politiques publiques

Sur les trois façades maritimes de l'Hexagone (Manche-mer du Nord, Atlantique et Méditerranée), l'OFB, en lien avec les gestionnaires d'AMP, engagera les actions suivantes :

- priorisation des actions inscrites dans les documents stratégiques de façade (DSF) et les plans d'actions territorialisés de la SNAP (volet mer et interface terre-mer). Un appui spécifique en ingénierie technique et financière sera apporté aux gestionnaires d'AMP pour qu'ils puissent construire et se faire financer des actions répondant aux priorités identifiées.
- identification de mesures de gestion réglementaires dans les AMP, dans le cadre de l'objectif de développement des protections fortes prévu par la SNAP et par la SNB 2030.
- valorisation de la contribution des AMP aux politiques maritimes par un rapportage à l'échelle de la façade.

En parallèle, des actions de sensibilisation et de formation seront engagées afin de professionnaliser les acteurs (services de l'État, élus et techniciens des collectivités, gestionnaires d'AMP) sur les enjeux prioritaires des sites N2000 en mer et leur prise en compte dans les projets.

Le CEN Occitanie, dans le cadre du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, complètera cette action sur le volet terre-mer en Méditerranée, et plus particulièrement sur les obstacles à l'écoulement et la restauration des continuités écologiques, notamment grâce au suivi de 8 sites lagunaires prioritaires. Une synthèse des connaissances, des cartographies des secteurs favorables aux poissons migrateurs ainsi que des indicateurs de suivis sera produite afin d'aider les gestionnaires à mettre en place les conditions de rétablissement des continuités dans les secteurs prioritaires identifiés.

WWF France mènera une action visant le développement de paiements pour services environnementaux en milieu marin (PSE marins) avec une expérimentation en Méditerranée s'inspirant du Label bas carbone « Herbiers de posidonie ». L'objectif sera de compléter la compréhension des services écosystémiques apportés par les herbiers, d'en identifier un prix et de proposer un mécanisme permettant à des acteurs économiques de financer des projets de conservation et de restauration des herbiers de posidonie dans des sites préalablement identifiés dès 2026.



W P 5

ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

Ce pilier vise à améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité par les acteurs économiques et plus particulièrement ceux agissant au sein de filières dont les pratiques impactent défavorablement la biodiversité. Il comprend plusieurs groupes d'actions :

- à l'échelle des filières pour intégrer des critères de biodiversité dans leurs labels et normes de référence,
- à l'échelle des entreprises pour qu'elles puissent identifier et mettre en œuvre des changements de pratique afin de diminuer leur impact sur la biodiversité,
- auprès de quatre filières spécifiques :
 - l'agriculture
 - la forêt
 - les énergies renouvelables
 - la pêche maritime.



Intégration de la biodiversité dans les labels

L'action, portée par l'OFB, consistera à développer des partenariats stratégiques, inscrire des objectifs de réduction des impacts sur la biodiversité dans les contrats de filières et identifier les labels qui pourront être modifiés pour intégrer la biodiversité. Un état des lieux sera réalisé au sein de cinq filières (agriculture, alimentation, forêt, construction et tourisme) puis, en partenariat avec les représentants des filières, des pistes d'amélioration seront proposées afin d'aboutir à des modifications des cahiers des charges de dix labels dont les porteurs auront affirmé leur

volonté d'engagement dans ce sens. Un baromètre de la prise en compte de la biodiversité dans les labels sera créé et suivi tout au long du projet. L'action sera complétée par l'instauration d'un dialogue vis-à-vis des acteurs des contrats de filière avec les cinq filières citées ainsi que trois autres filières qui seront sélectionnées par rapport à leur impact sur la biodiversité et à la volonté de leurs porteurs de s'engager dans la démarche.

L'ARB Nouvelle-Aquitaine s'engagera également dans cette action en organisant des ateliers animés par des experts

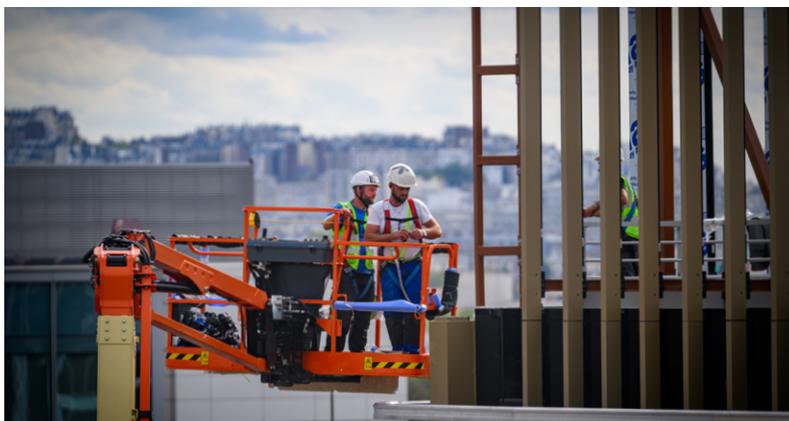
afin d'identifier et de qualifier les enjeux de biodiversité des grands secteurs d'activités régionaux et d'identifier des facteurs de mobilisation et de sensibilisation par secteurs d'activités, filières et entreprises. Le travail se poursuivra avec les têtes de réseaux professionnelles pour déterminer les conditions de l'adaptation des filières aux enjeux de biodiversité, définir les moyens les plus adaptés pour entraîner les entreprises dans l'action et nouer des partenariats pour optimiser le dispositif d'intervention dans les secteurs concernés.

Intégration de la biodiversité par les entreprises

Les actions, portées par l'OFB, l'ARB Nouvelle-Aquitaine et la FPNRF avec 4 parcs naturels régionaux pilotes, se positionneront d'une part, au niveau de la demande, en accompagnant les collectivités territoriales pour la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges de la commande publique,

et d'autre part, au niveau de l'offre et des entreprises elles-mêmes, en déployant massivement le programme « Entreprises Engagées pour la Nature », en mettant en place un réseau d'experts à l'échelon régional et en formant les acteurs de l'accompagnement des entreprises à la prise en compte de la biodiversité.

Le réseau des parcs naturels régionaux et l'ARB Nouvelle-Aquitaine animeront, avec les acteurs économiques et un échantillon d'entreprises, des travaux sur l'identification de l'empreinte biodiversité dans la chaîne de valeur des entreprises, bien souvent méconnue. Cette identification permettra ensuite de travailler sur des correctifs dans les processus de fabrication, les approvisionnements ou la distribution des produits. L'action sera complétée par la mise en place et la formation d'un réseau d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique. Les expériences menées dans ces territoires auront ensuite vocation à être disséminées dans d'autres régions avec un pilotage du dispositif par les Agences régionales de la biodiversité ou d'autres acteurs régionaux.



Agroécologie

Les actions, portées par l'OFB, Noé, Solagro, la LPO et la Région Pays de la Loire, Île-de-France Nature et les ARB du Centre-Val de Loire et d'Occitanie, consistent à créer et animer un réseau national des acteurs impliqués dans la transition agroécologique, valoriser les connaissances et le partage d'expériences. Il s'agira aussi de doter les filières, les entreprises agroalimentaires et agricoles ainsi que les exploitations agricoles d'outils pratiques pour mettre en place des plans d'intégration de la biodiversité et assurer leur suivi.

À partir des expérimentations menées sur le terrain, soit avec des groupes d'agriculteurs, soit avec des entreprises de transformation des produits agricoles, l'action permettra de documenter précisément puis de disséminer largement les changements de pratiques qui permettent de préserver la biodiversité selon les différentes filières agricoles.

L'ARB Centre-Val de Loire mènera une expérimentation sur la modification de pratiques dans des zones d'agriculture conventionnelle situées à proximité d'espaces à fort enjeu de protection de la biodiversité. Les agriculteurs et les acteurs du conseil agricole seront fortement associés tout au long de cette expérimentation. La viabilité des nouveaux modèles économiques sera également étudiée. L'ARB Occitanie travaillera avec les acteurs du conseil agricole pour mettre en place un accompagnement spécifique sur l'agroécologie afin que les agriculteurs puissent ensuite présenter des dossiers de financement dans

les programmes régionaux dédiés à l'agriculture durable. Elle réalisera également une capitalisation et une valorisation des outils existants et des bonnes pratiques en Occitanie. Solagro, Noé et la LPO accompagneront des acteurs de filières ayant une composante de transformation (arboriculture, lait, viande, céréales...) afin de construire, pour chacune des filières accompagnées, des protocoles de production et de suivi de la biodiversité puis de documenter largement, notamment auprès des consommateurs, les bénéfices apportés en termes de biodiversité ainsi que les co-bénéfices induits. Ces accompagnements se feront toujours dans une recherche de modèle économique viable et d'adaptation au changement climatique.

Les régions Île-de-France (au travers d'Île-de-France Nature) et Pays de la Loire porteront des actions sur leurs enjeux prioritaires, à savoir l'utilisation d'espèces végétales locales dans les espaces naturels et les espaces verts en Île-de-France et la préservation et la reconquête des paysages bocagers en Pays de la Loire.

L'OFB et l'association Noé capitaliseront l'ensemble de ces expériences et les diffuseront largement en mettant en place un centre de ressources destiné à tous les acteurs de la transition agroécologique, avec des missions d'animation, de production et de partage d'informations et d'accompagnement technique.

Un travail important sera engagé par l'OFB, la FPNRF et le SIDAM Massif Central sur le maintien de la qualité et des surfaces des prairies permanentes en lien avec les enjeux d'adaptation des filières d'élevage au changement climatique. Il s'agira de capitaliser et de diffuser largement auprès des agriculteurs, via les conseillers des chambres consulaires et l'enseignement agricole, les modèles de gestion des prairies permettant une meilleure utilisation de la ressource en herbe et une meilleure préservation de la biodiversité. Les outils développés dans le Massif central auprès d'éleveurs de filière fromagère seront notamment étendus à des territoires orientés sur la filière viande. Des échanges seront menés avec les gestionnaires de signes agricoles de qualité (AOP, AB) pour que les cahiers des charges puissent évoluer et intégrer les pratiques respectueuses de la biodiversité. Des moyens de communication seront déployés notamment envers les collectivités locales pour faire comprendre le rôle majeur des prairies permanentes pour le maintien de la biodiversité au sein des territoires agricoles.

Biodiversité forestière

La jeunesse des boisements et la fragilisation des peuplements par les effets du changement climatique sont les deux causes principales identifiées du mauvais état de la biodiversité en milieu forestier. L'action, portée par la FPNRF, le CNPF et WWF France, consistera à diffuser les pratiques de gestion favorables à la biodiversité, à identifier des solutions d'adaptation aux changements climatiques dans les territoires présentant des enjeux majeurs pour la biodiversité et à mobiliser des financements publics et privés pour soutenir les gestionnaires et propriétaires forestiers dans leurs changements de pratiques.

La FPNRF et le CNPF procéderont d'abord à un recensement approfondi des pratiques vertueuses mises en place par les acteurs forestiers dans chaque région et selon les différents types de boisement, via la mobilisation d'une dizaine de parcs naturels régionaux. Ce travail permettra ensuite de construire des indicateurs de suivi des effets de la gestion forestière sur la biodiversité et de mettre en place un réseau de sites pour leur mise en œuvre. Un panel d'outils à la fois didactiques et techniques destinés à accompagner les acteurs forestiers dans leur changement de pratiques sera créé, testé auprès de sites pilotes puis largement diffusé aux acteurs forestiers dans la seconde partie du projet.

Une seconde action portera sur l'étude de la vulnérabilité au changement climatique de 12 habitats d'intérêt communautaire du milieu



forestier, grâce à un réseau de sites participants. Cette action recueillera de nouvelles informations sur la vulnérabilité des habitats et les partagera au sein de la sphère scientifique et professionnelle forestière afin de concevoir des stratégies de gestion adaptative pour chaque habitat étudié et leur déclinaison opérationnelle.

WWF France s'appuiera sur l'initiative « Nature Impact » visant une mise à l'échelle en France métropolitaine d'un outil innovant de paiement pour services environnementaux (PSE)

focalisé prioritairement sur la biodiversité des forêts pour construire un dispositif pérenne de PSE forestier en France. L'action consistera à mettre en place un comité technique chargé de l'instruction des candidatures et à lancer des appels à projets à destination de territoires forestiers candidats afin de sélectionner ceux dont les actions permettent un réel maintien ou rétablissement de la biodiversité forestière. Une valorisation de cette expérimentation sera réalisée au sein des acteurs forestiers afin de pérenniser le système.

Biodiversité et énergies renouvelables

Le développement massif d'installations d'énergies renouvelables (EnR) en France nécessite un accompagnement le plus en amont possible de l'ensemble de la chaîne d'acteurs, dont des financeurs, des collectivités et des développeurs, afin de permettre une meilleure intégration de la biodiversité dans les choix de site et la conception des projets.

L'action sera portée par l'OFB et la FPNRF. L'OFB animera une communauté d'acteurs dans le cadre d'un centre national de ressources multi-partenarial « Énergies renouvelables et biodiversité, eau sols et paysages ». Des groupes de travail thématiques, des échanges techniques et des formations seront mis en place. La FPNRF capitalisera et partagera des retours

d'expérience de projets d'EnR implantés dans les aires protégées. Les résultats les plus probants seront valorisés sous forme de vidéos, de modules de formation et de guides techniques à destination des développeurs d'EnR.



Biodiversité et filière pêche maritime en outre-mer

L'action est portée par WWF vis-à-vis de la filière de la pêche maritime en Guyane, en partenariat étroit avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, à des fins de répliquabilité dans d'autres régions ultramarines. Elle vise à structurer la production et le marché local de la pêche afin de lutter contre des pratiques illégales et de limiter

les impacts de l'activité sur la biodiversité. Il s'agira de coconstruire un modèle local de pêche durable en totale adéquation avec les besoins du marché, dont la mise en œuvre pourrait bénéficier de fonds européens structurels (FEAMPA). Les résultats de l'expérimentation seront largement diffusés aux acteurs de la pêche aux Antilles et dans l'océan indien.



MOBILISATION DES CITOYENS

Ce pilier est coordonné par l'OFB avec la participation de la Fédération des parcs naturels régionaux (FPNRF), l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN), Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS RA), la Fondation pour la nature et l'homme (FNH), la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Ayant pour objectif d'amplifier l'engagement des citoyens vis-à-vis de la protection de la nature, ce pilier est structuré en 5 axes :

- affiner la connaissance du passage à l'action des citoyens,
- accompagner les acteurs relais de la mobilisation citoyenne,
- faciliter l'engagement direct des citoyens,
- faire évoluer les représentations sociales pour favoriser le passage à l'action des citoyens,
- déployer les démarches d'éducation à la biodiversité et à l'écocitoyenneté en milieu scolaire.

Affiner la connaissance du passage à l'action des citoyens

Cet axe a pour objectif de partager un état des connaissances en sciences humaines et sociales pour mieux comprendre les mécanismes comportementaux et les leviers de changement des citoyens et ainsi pouvoir adapter les politiques publiques pour la protection de la nature et renforcer l'efficacité des opérations menées envers eux.

L'OFB fera un état de la connaissance sur le sujet puis réunira un groupe de travail avec les partenaires agissant auprès des citoyens pour élaborer un guide

méthodologique à l'attention des acteurs souhaitant mobiliser les citoyens pour la protection de la nature.

La FPNRF conduira l'évaluation d'un dispositif pilote « Familles à biodiversité positive » dédié à l'implication des familles pour réduire leur empreinte sur la biodiversité. Il s'agira d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer les changements de comportement des familles sur ces enjeux puis d'améliorer le dispositif afin de le déployer sur l'ensemble des parcs naturels régionaux.

Dans un second temps, l'OFB concevra un baromètre permettant de suivre l'évolution de la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les décisions, comportements et pratiques des Français. Une fois créé, le baromètre sera mis à jour tous les deux ans. Il fournira notamment des indicateurs pour suivre les actions de mobilisation portées dans le cadre du projet. Une déclinaison du baromètre pour mesurer l'implication des pratiquants de sports de nature sera créée par l'ENVSAN et le PRNSN.

Accompagner les acteurs relais de la mobilisation citoyenne

Cet axe mobilise les acteurs des territoires en les associant à des dispositifs de protection de la biodiversité, pour toucher les citoyens et les inciter à agir concrètement. Il s'agira d'accompagner les structures locales en les dotant d'outils et en animant des réseaux afin qu'elles soient en capacité de s'adresser aux citoyens et de leur permettre de s'engager en faveur de la nature.

La FNH déploiera sa plateforme web du bénévolat nature « J'agis pour la nature » vers les collectivités locales. Cette action vise à structurer et développer une offre spécifique, afin qu'elles s'engagent aux côtés du mouvement associatif, dans une démarche d'implication forte des habitants dans des activités de protection ou de restauration de la biodiversité du territoire. L'action démarrera avec 10 collectivités (ou intercommunalités)

volontaires puis sera étendue à 30 autres en visant un essaimage massif à l'issue du projet.

La FCEN œuvrera au déploiement de missions d'intérêt général au contact de la nature auprès de jeunes et de personnes en réinsertion, en s'appuyant sur le Service national universel (SNU) et sur le Travail d'intérêt général (TIG), qui constitue une peine alternative à l'incarcération pour des personnes condamnées. Son action portera sur la sensibilisation ainsi que sur l'accompagnement méthodologique et financier des gestionnaires d'aires protégées afin qu'ils puissent accueillir ces publics dans de bonnes conditions.

L'OFB, le CNVSN et le PNRSN porteront ensemble des actions envers les acteurs des sports de nature.

L'OFB conduira un travail sur l'accompagnement des organisations et des entreprises liées aux sports de nature pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans leur chaîne de valeur et dans leur communication avec les clients et les pratiquants. Un recueil des leviers permettant la diminution des impacts sur la biodiversité sera réalisé, sous forme de fiches synthétiques par discipline sportive et des outils de communication, tels que des messages pour encourager à des pratiques plus vertueuses, seront conçus afin d'être diffusés auprès des pratiquants via les organisations ou les entreprises partenaires du projet. Le CNVSN et le PNRSN mobiliseront leurs réseaux afin qu'ils participent directement à la construction de l'action.

Faciliter l'engagement direct des citoyens

Il s'agit de doter des « communautés citoyennes » d'outils pour comprendre, agir et se mobiliser pour la protection de la nature. Ces outils, en valorisant le savoir-faire, les compétences et les engagements des citoyens vis-à-vis de la préservation de la biodiversité de proximité, permettront de renforcer leur mobilisation.

La FPNRF, sur la base de l'expérimentation réalisée durant la période 2021-2023 au sein du réseau des parcs naturels régionaux et en lien avec de nombreux partenaires, déploiera le dispositif « Familles à biodiversité positive » à l'échelle nationale. L'action consistera à identifier des structures susceptibles de s'investir dans le dispositif et à leur mettre à disposition une boîte à outils pour accompagner les familles engagées dans le dispositif. Il sera complété par un outil permettant aux familles de mesurer leur empreinte sur la biodiversité.

L'ENVSN et le PNRSN travailleront au déploiement d'un dispositif (les Open Badges) de reconnaissance des savoir-faire, des compétences et des engagements des pratiquants de sports de nature envers la protection de la nature. À travers la constitution de communautés apprenantes, composées d'encadrants et de pratiquants de sports de nature, il s'agira de construire une série de badges permettant de certifier différentes composantes d'une pratique sportive respectueuse de l'environnement. Tout l'enjeu résidera dans l'animation de ces communautés afin qu'elles puissent ensuite s'autogérer et intégrer plus de participants. Une action de communication visant à renforcer l'écoresponsabilité des pratiquants sera également menée. Il s'agira de construire des messages communs et de bâtir un plan de communication s'appuyant sur des dispositifs de communication existants (applications numériques

dédiées aux sports de nature, campagnes de communication sur la sécurité en mer par exemple) pour leur diffusion.

La LPO ciblera les citoyens déjà sensibilisés à la biodiversité pour qu'ils puissent aller plus loin et agir concrètement à travers le dispositif des « jardins écologiques Refuges ». Ce dispositif, comptant déjà 40 000 refuges, consiste à créer un espace favorable à la biodiversité de proximité par des citoyens. L'action s'appuiera sur l'ensemble du réseau d'associations locales et les délégations territoriales de la LPO et plus particulièrement les 130 coordinateurs des refuges. Certaines actions porteront sur l'accompagnement des coordinateurs et d'autres directement sur les citoyens. L'action aura une durée de 4 ans, période nécessaire au renforcement du réseau, qui continuera ensuite à se développer grâce à l'action des salariés et bénévoles de la LPO.

Faire évoluer les représentations sociales pour favoriser le passage à l'action des citoyens

Cette action, portée par l'OFB, consiste à informer et sensibiliser les citoyens afin de favoriser leur passage à l'action en faveur de la biodiversité, en faisant évoluer leurs modes de vie et leurs engagements. Il s'agit de donner aux citoyens les informations utiles afin qu'ils puissent décider de façon éclairée. Autrement dit, cette action a pour objectif de mobiliser massivement la société sur des sujets identifiés collectivement pour provoquer des changements transformateurs qui impacteront positivement

la biodiversité. Elle s'appuiera sur des campagnes de communication, de sensibilisation ou d'impact ainsi que sur la mobilisation des acteurs relais (médias et personnalités publiques notamment) qui à leur tour agiront sur les influenceurs. Les campagnes d'impact associeront plusieurs types d'acteurs afin de bénéficier à la fois de compétences en matière de protection de la biodiversité, d'outils d'information et de communication et de production de messages

et de supports pertinents. Il s'agira de veiller à la cohérence des messages sur un thème identifié collectivement et d'en concentrer la diffusion sur une durée définie afin d'avoir un maximum d'impact sur le grand public. L'objectif est de réaliser trois campagnes sur toute la durée du projet, en associant des financements nationaux complémentaires pour assurer leur diffusion.

Déployer les démarches d'éducation à la biodiversité et à l'écocitoyenneté en milieu scolaire



Le programme des « aires éducatives », développé par l'OFB et le Ministère de l'Éducation nationale, permet à des élèves, du primaire au lycée, de développer les compétences scolaires et de l'écocitoyenneté en s'impliquant dans la gestion d'un petit territoire naturel avec les acteurs locaux (enseignants, associations, scientifiques, gestionnaires des sites protégés, élus, acteurs socio-économiques...). Cette mobilisation des élèves et des communautés

attendant renforce la connaissance des territoires et, in fine, la protection de la biodiversité de ces territoires. Ce programme touche aujourd'hui plus de 1 000 écoles (62 500 élèves par an) et suscite un fort engouement. L'action vise à les généraliser grâce à la construction de nouveaux outils pour les enseignants, la formation des acteurs à toutes les échelles et l'identification de financements. L'objectif est d'atteindre 5 000 aires éducatives à l'issue du projet.



DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Ce pilier vise d'une part à faciliter l'accès aux métiers de la biodiversité et d'autre part à favoriser la montée en compétences sur les enjeux de biodiversité de l'ensemble des acteurs (professionnels de la biodiversité et des filières l'impactant fortement). Il sera porté par l'OFB, l'Association des ingénieurs en génie écologique (A-IGECO), le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVS), Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS RA), la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), Réserves naturelles de France (RNF), l'Union des professionnels du génie écologique (UPGE), ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les ARB Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Sud. Il est organisé en trois axes :

- structuration des métiers de la biodiversité,
- création de nouveaux parcours de formation dans les métiers de la biodiversité,
- intégration des enjeux de biodiversité dans les métiers en interaction avec elle.

Structuration des métiers de la biodiversité

Face aux constats de la faible structuration et d'une visibilité insuffisante des métiers de la biodiversité et de leur nécessaire évolution notamment pour intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique, l'action vise à mieux connaître les métiers et les formations, à les structurer et à les qualifier afin de répondre à un besoin d'adéquation entre les formations et les besoins des professionnels. Des actions en faveur de l'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance de ces métiers seront également engagées afin d'attirer de jeunes talents et d'assurer l'excellence des filières visées.

L'OFB mènera une étude sur le marché de l'emploi de la biodiversité et de l'évolution

des métiers afin d'affiner la vision du secteur et de son évolution à moyen terme. Cette étude servira de base pour la création d'un portail des métiers de la biodiversité et des formations associées. Parallèlement à ce travail, l'A-IGECO cataloguera et documentera les formations initiales centrées sur la biodiversité puis coordonnera une campagne d'information sur les métiers de la biodiversité auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes. L'OFB et les ARB contribueront fortement à cette action en mobilisant les instances qu'ils soutiennent et en participant à des salons professionnels ou de la formation.

Afin d'assurer la qualité et l'adéquation entre les emplois et les compétences des

parcours de formation, l'OFB créera un observatoire des métiers de la biodiversité, qui s'appuiera sur les observatoires régionaux lorsqu'ils existent. Un plaidoyer pour la création d'un code NAF³ Biodiversité sera constitué. En complément, l'A-IGECO, avec les représentants des professionnels, mettra en place une labellisation volontaire des formations initiales en ingénierie écologique, en constituant une grille de critères puis en amenant les responsables de formation à s'y engager et en valorisant le label auprès des étudiants. RNF portera ses efforts sur l'identification de blocs de compétences propres aux métiers de la biodiversité, dans un objectif de certification et d'inscription dans les répertoires nationaux.

Création de nouveaux parcours de formation dans les métiers de la biodiversité

Les métiers qui sont au cœur de la biodiversité doivent s'adapter et assurer la montée en compétences des professionnels afin qu'ils puissent participer à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Les actions porteront sur les gestionnaires d'aires protégées et les professionnels du génie écologique, filière constituée par de nouveaux métiers intervenant au sein de bureaux d'études (ingénierie écologique) et d'entreprises de travaux (chantiers de génie écologique). La filière, en pleine structuration, est constituée de plus de 30 000 emplois.

L'UPGE s'attèlera au déploiement de nouveaux parcours dans le domaine

du génie écologique. En effet, le principal défi est de répondre au manque de compétences, notamment pour les métiers de terrain (naturalistes, ingénieur écologue travaux, maîtres d'œuvre, ouvriers, chefs de chantier, conducteurs d'engin). Bien qu'une série de titres professionnels aient été créés ces dernières années, les centres de formation n'arrivent pas à assurer les formations en raison du manque de plateformes techniques. C'est le problème que l'UPGE et ses membres proposent de résoudre via la mise en place d'écoles d'application du génie écologique en France hexagonale et dans les régions et collectivités uniques d'outre-mer.

Afin de faciliter l'identification et le recrutement d'intervenants compétents sur les enjeux de biodiversité par les organismes de formation continue, RNF constituera et animera un réseau d'experts classés selon leur spécialité et leur localisation géographique. Une offre de formation en pédagogie sera proposée aux experts ayant peu d'expérience d'enseignement. Un catalogue sera constitué et diffusé largement aux organismes de formation spécialisés dans les enjeux de biodiversité et gestion d'aires protégées. Par ailleurs, une expérimentation sera conduite sur des actions de formation en situation de travail afin notamment de favoriser la formation par les pairs et le mentorat.

3 • Code permettant d'identifier la branche d'activité principale d'une entreprise (aussi appelé code APE).

Intégration des enjeux de biodiversité dans les métiers en interaction avec elle

En lien direct avec les actions portées par le pilier « Accompagnement des Filières », cette action développera des partenariats avec les acteurs des métiers de plusieurs secteurs d'activité afin d'intégrer des contenus de formation liés à la biodiversité dans les enseignements. Le projet ne pourra pas travailler sur tous les secteurs

produisant des impacts mais s'attachera à consolider des liens avec des filières majeures (aménagement et urbanisme, agriculture et pêche) en visant aussi les décideurs souvent représentés par les collectivités locales et les services de l'État. La filière des sports de nature sera aussi représentée en raison de l'augmentation du nombre de pratiquants et donc de

son impact sur les milieux. D'autres filières impactantes (tourisme, agroalimentaire, chimie) pourront peut-être être traitées si l'état d'avancement du projet le permet, à défaut elles bénéficieront du retour d'expérience et de la méthodologie développée dans le projet, dans une volonté de répliquabilité.

Grandes écoles

La FCEN travaillera sur l'intégration des enjeux de biodiversité dans les cursus des grandes écoles (écoles de commerce, instituts de sciences politiques, écoles d'agronomie) grâce à la constitution de partenariats avec des établissements volontaires. Les associations d'étudiants seront aussi approchées. L'action de la FCEN se concrétisera par un accompagnement des établissements ou de leurs réseaux pour identifier et construire des contenus de formation mais aussi pour mettre à l'honneur les enjeux de biodiversité via d'autres formes que l'enseignement (projets, colloques, sorties terrain, partenariats avec des ONG de protection de la nature). La FCEN contribuera à pérenniser les actions en identifiant les financements publics et privés mobilisables par les établissements.

Aménagement et urbanisme

Le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme sera également ciblé afin que les enjeux de biodiversité ne soient plus uniquement cantonnés au volet de la réglementation. L'action est portée par l'OFB avec le soutien de l'Association des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme (APERAU) et vise à améliorer les contenus de formation. La LPO mènera un travail opérationnel complémentaire afin de déployer largement sa formation « Nature en ville » dédiée aux acteurs de l'aménagement urbain. L'accent sera mis sur la préservation des sols et sur le respect des espèces et de leurs habitats, présents en milieu urbain. L'enjeu sera de disposer d'un panel de formateurs capables de dispenser la formation sur l'ensemble du territoire national.

Enseignement agricole

La LPO déploiera un programme de formation réciproque entre naturalistes et agriculteurs afin de dépasser les clivages fréquents entre ces deux publics et favoriser des partenariats. Le programme sera testé dans sept territoires avec la constitution de groupes de naturalistes et d'agriculteurs, suivant d'abord des formations séparées puis se retrouvant sur une exploitation agricole pour échanger sur leurs acquis. L'expérience aura vocation à être répliquée auprès d'autres réseaux naturalistes souhaitant travailler avec les acteurs agricoles.

L'OFB et ses partenaires, en lien avec l'action sur la préservation des prairies du pilier « Accompagnement des filières », travaillera avec les acteurs de l'enseignement agricole pour mieux intégrer les enjeux de préservation et de conservation des prairies naturelles dans les parcours de formation initiale et continue.



Pêche maritime

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) accompagnera les lycées maritimes à l'intégration des enjeux de biodiversité dans les pratiques de pêche. Pour y répondre, l'action s'articulera autour de deux objectifs majeurs, l'approfondissement de l'intégration de ces enjeux dans l'ensemble des modules de la formation initiale par la création de supports pédagogiques et l'intervention de professionnels ; l'identification des besoins d'intégration des enjeux de biodiversité dans la formation continue et la recherche de solutions coconstruites.



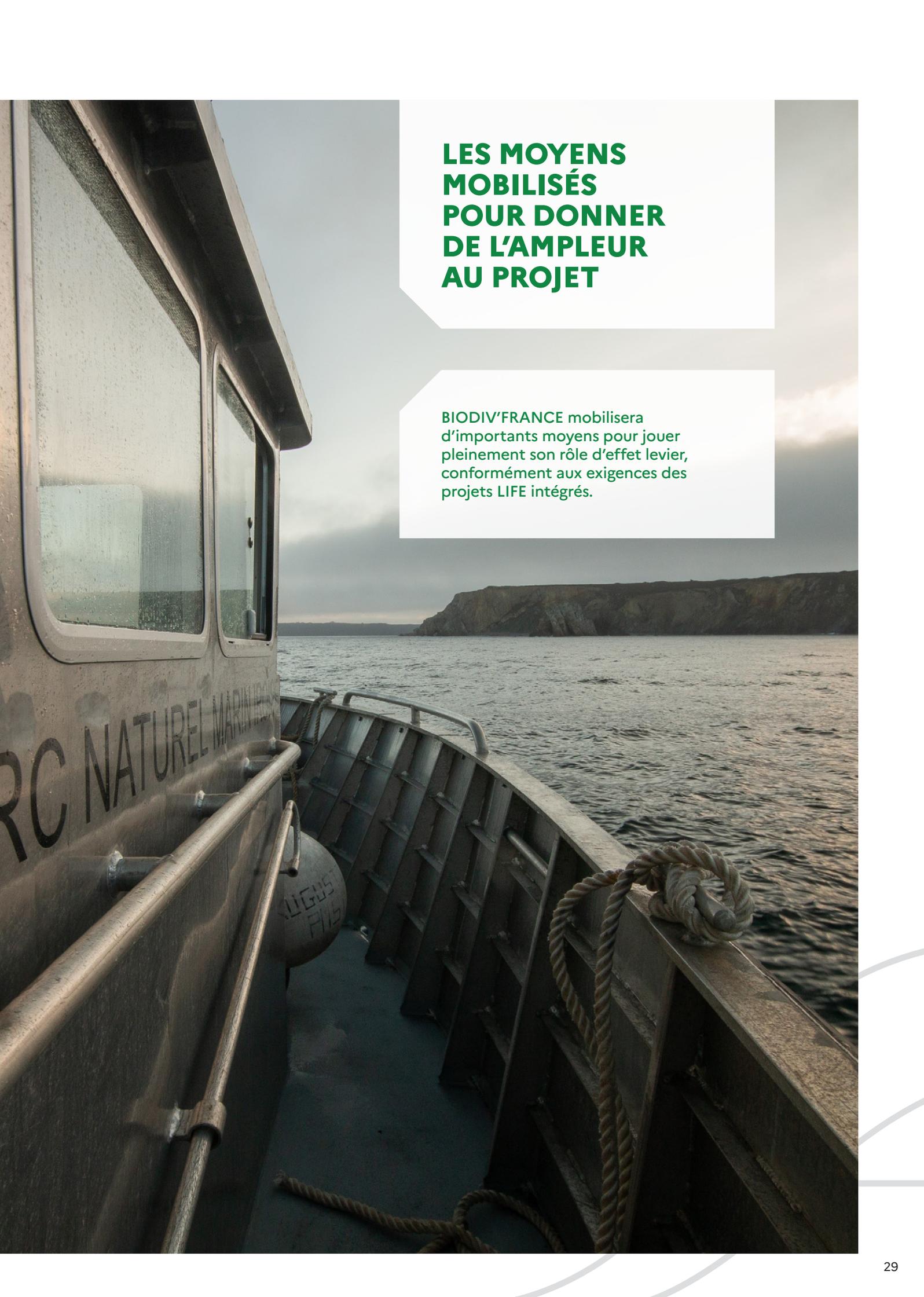
Sports de nature

L'action, portée par l'ENVSU et le PNRSN, vise à promouvoir un changement de culture afin que les apports liés à l'éducation à l'environnement soient valorisés lors de séances sportives encadrées. Elle a également pour but d'apporter assistance à la direction des sports du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les travaux liés au renforcement des contenus environnementaux dans les règlements liés à la délivrance des diplômes d'encadrement des sports de nature. L'action s'appuiera sur la valorisation et la diffusion d'outils développés dans des projets européens antérieurs et sur le vaste réseau des acteurs de la formation initiale, continue et fédérale.

Acteurs de la formation continue et décideurs locaux à l'échelle régionale

L'action est portée dans quatre régions (Occitanie, Sud, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes) grâce à l'implication des agences régionale de la biodiversité et des Régions. Elle vise l'établissement de partenariats avec les acteurs locaux de la formation continue et la mise en œuvre concrète d'actions de formation pour certains publics (élus, chefs d'entreprises, agriculteurs). La compétence des Régions sur le plan de la formation continue et leur expérience de travail avec les organismes de formation offrent une formidable opportunité pour faire avancer concrètement les enjeux de biodiversité dans les formations.





LES MOYENS MOBILISÉS POUR DONNER DE L'AMPLEUR AU PROJET

BIODIV'FRANCE mobilisera d'importants moyens pour jouer pleinement son rôle d'effet levier, conformément aux exigences des projets LIFE intégrés.

Communication

Les actions visent avant tout la promotion et la valorisation des résultats du projet, via la rédaction de contenus sur des supports web, écrits et vidéos ainsi que via l'organisation d'événements de partage et de diffusion des résultats. Un plan de communication global sera établi en début de projet en tenant compte des cibles correspondant à chacun des cinq piliers thématiques du projet. Près d'une quinzaine d'actions de communication d'envergure et trois campagnes d'impact sont prévues tout au long du projet.

Une plateforme collaborative de ressources dédiée aux enjeux de biodiversité sera créée afin de faciliter le travail collaboratif entre les acteurs de la biodiversité ; notamment par l'échange de bonnes pratiques, la mise à disposition de retours d'expérience, de références et de méthodes et la co-construction de projets à différentes échelles. La plateforme prendra la forme d'un outil numérique, permettant de démultiplier et d'accompagner l'engagement des acteurs en donnant accès à des contenus déjà hébergés

par l'OFB, des ressources produites par les partenaires du projet, d'échanger avec des pairs, de s'inscrire à un événement organisé dans le cadre du projet, de repérer une formation ou un financement en lien avec son projet d'engagement.

Suivi des fonds complémentaires

BIODIV'FRANCE aura pour rôle de suivre les dépenses de « fonds complémentaires » identifiés en amont du projet et susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs du projet et donc de la SNB 2030. Ces fonds, d'un montant de 247 M€, proviennent essentiellement des fonds européens

structuraux (FEDER et FEADER) gérés par les Régions et dédiés à la conservation ou la restauration de la biodiversité. Les fonds nationaux gérés par les Agences de l'eau pour la mise en œuvre de la SNB feront également l'objet d'un suivi. Un système de dialogue permanent avec les autorités de gestion des fonds

complémentaires sera mis en place afin de suivre, vérifier, documenter ou alerter (en cas de déviation) la bonne utilisation de ces fonds. Par ailleurs, des échanges réguliers seront mis en place entre la gouvernance de la SNB et celle du projet.

Suivi des résultats et des impacts du projet

Un tableau récapitulatif des indicateurs de résultat et d'impact du projet a été constitué lors de son dépôt. Ces indicateurs seront complétés par certaines

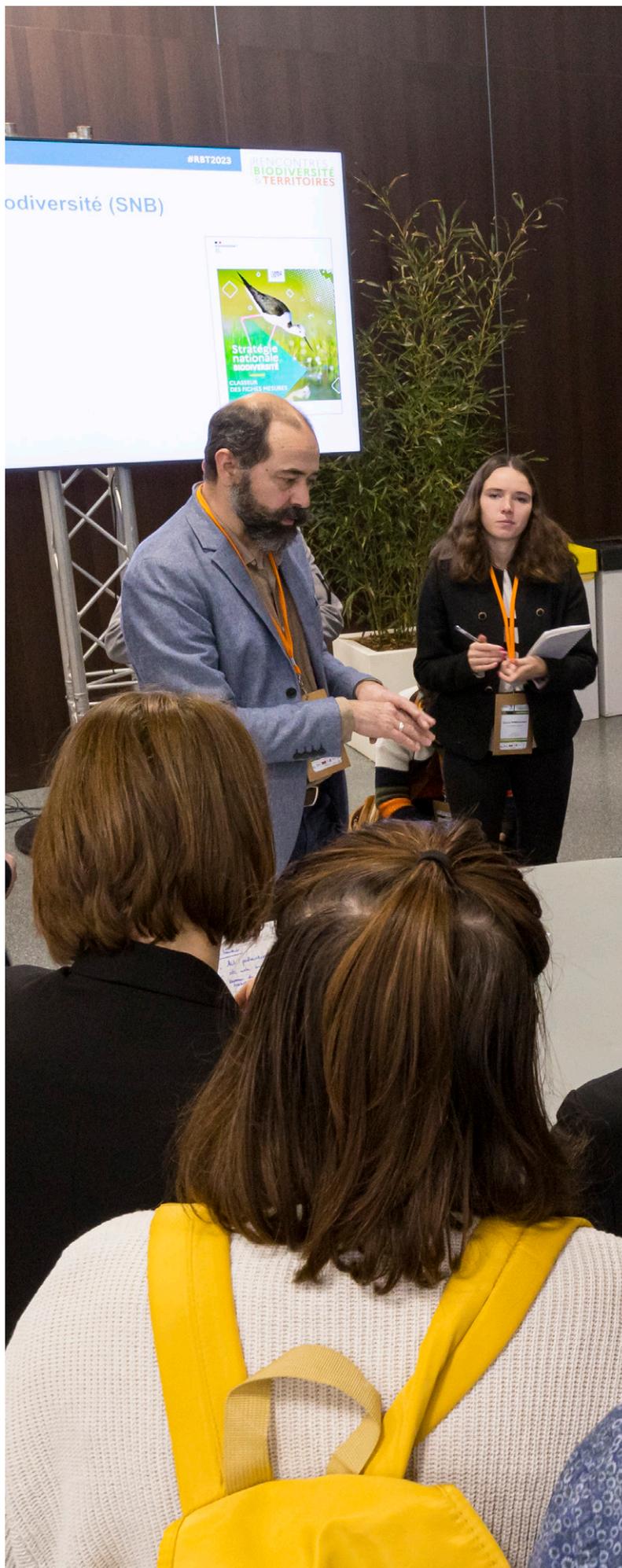
valeurs initiales encore manquantes puis suivis tout au long du projet, notamment pour évaluer la bonne progression du projet à chaque fin de phase triennale.

Dissémination

Les membres du consortium BIODIV'FRANCE participeront à des événements nationaux, européens et internationaux extérieurs au projet portant sur les questions traitées par le projet. Une participation à au moins 20 événements nationaux et 10 événements européens ou internationaux sera visée. Le projet sera également représenté à certains salons nationaux ou régionaux en lien avec les questions traitées.

Réplicabilité

De nombreuses actions visant la répliquabilité des résultats du projet seront menées dont une spécifique en Corse. Les ARB joueront un rôle majeur à l'échelle régionale afin d'encourager la mise à l'échelle régionale des expérimentations qu'elles auront menées dans les territoires pilotes. L'OFB et les partenaires nationaux y contribueront également, pour les actions qu'ils porteront.



Liens entre les objectifs du BIODIV'FRANCE et ceux de la Stratégie nationale pour la biodiversité



WP2 • Communication, mise en réseau et dissémination

Sous-objectif 1 : Coordonner et gérer la communication

Sous-objectif 2 : Promouvoir et valoriser le LIFE BIODIV'FRANCE

Sous-objectif 3 : Réaliser des outils de communication et le suivi des stratégies

Sous-objectif 4 : Développer et animer une plateforme collaborative de ressources

Mesure 30 : Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation

Mesure 33 : Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité



WP3 • Appui aux territoires

Sous-objectif 1 : Informer, sensibiliser et outiller les collectivités locales

Sous-objectif 2 : Impulser des projets et accompagner les initiatives régionales

Sous-objectif 3 : Accompagner la mise en œuvre des projets de rétablissement des continuités et des fonctionnalités aquatiques

Mesure 2 : Lutter contre l'artificialisation des sols

Mesure 20 : Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles

Mesure 21 : Ramener la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens

Mesure 27 : Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer

Mesure 30 : Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation



WP4 • Renforcement de l'efficacité des aires protégées

Sous-objectif 1 : Homogénéiser les données sur la gestion des aires protégées

Sous-objectif 2 : Développer des outils pour le suivi, la planification et l'évaluation des aires protégées

Sous-objectif 3 : Développer les réseaux partenariaux d'aires protégées sur des sujets à enjeux

Sous-objectif 4 : Accompagner les gestionnaires vers une gestion intégrée des aires protégées à différentes échelles

Sous-objectif 5 : Renforcer la contribution des aires marines protégées dans la mise en œuvre des politiques publiques

Mesure 1 : Renforcer la stratégie des aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées

Mesure 9 : Réduire les pollutions lumineuses et sonores

Mesure 10 : Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Mesure 20 : Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles

Mesure 25 : Restaurer les zones humides

Mesure 36 : Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société

Mesure 39 : Mobiliser les financements privés pour la biodiversité

Le projet LIFE BIODIV'FRANCE contribuera directement à la mise en œuvre de **28 mesures de la SNB sur un total de 40.**



WP5 • Accompagnement des filières

Sous-objectif 1 : Mettre en place un dialogue pour la biodiversité au sein des filières

Sous-objectif 2 : Massifier l'engagement des entreprises et des collectivités dans les territoires

Sous-objectif 3 : Faire évoluer les pratiques de la filière agricole vers l'agroécologie

Sous-objectif 4 : Agir pour enrayer la disparition des prairies et maintenir la biodiversité

Sous-objectif 5 : Préserver la biodiversité forestière

Sous-objectif 6 : Intégrer la biodiversité dans le déploiement territorial des EnR

Sous-objectif 7 : Faire évoluer la filière Pêche vers des pratiques durables

Mesure 6 : Réduire les pollutions agricoles diffuses

Mesure 11 : Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police

Mesure 12 : Accompagner le secteur agricole dans sa transition

Mesure 13 : Accompagner le secteur de la pêche pour réduire ses impacts sur la biodiversité

Mesure 15 : Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques

Mesure 16 : Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité

Mesure 18 : Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et des sports pour réduire leur impact sur la biodiversité

Mesure 22 : Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts

Mesure 23 : Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie

Mesure 24 : Maintenir et restaurer les prairies naturelles

Mesure 31 : Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité

Mesure 32 : Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la biodiversité dans les différents labels

Mesure 39 : Mobiliser des financements privés en faveur de la biodiversité

L É G E N D E

Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Mobiliser tous les acteurs

Restaurer la biodiversité partout où c'est possible

Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions



WP6 • Mobilisation des citoyens

Sous-objectif 1 : Affiner la connaissance du passage à l'action des citoyens

Sous-objectif 2 : Accompagner les acteurs relais de la mobilisation citoyenne

Sous-objectif 3 : Faciliter l'engagement citoyen

Sous-objectif 4 : Faire évoluer les représentations sociales pour favoriser le passage à l'action des citoyens

Mesure 18 : Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et des sports pour réduire leur impact sur la biodiversité

Mesure 33 : Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité

Mesure 34 : Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université



WP7 • Développement des compétences

Sous-objectif 1 : Structurer des métiers de la biodiversité

Sous-objectif 2 : Créer de nouveaux parcours de formation dans les métiers de la biodiversité

Sous-objectif 3 : Intégrer des enjeux de la biodiversité dans les formations des métiers en interaction avec la biodiversité

Mesure 16 : Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité

Mesure 34 : Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université

Mesure 35 : Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue



WP8 • Coordination et mobilisation des fonds complémentaires

Sous-objectif 1 : Coordonner et assurer le suivi des fonds complémentaires

Sous-objectif 2 : Mobiliser les fonds complémentaires

Mesure 37 : Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de « budget vert »

Mesure 40 : Mettre en place une gouvernance de suivi de la Stratégie nationale biodiversité pleinement interministérielle

L É G E N D E

Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Restaurer la biodiversité partout où c'est possible

Mobiliser tous les acteurs

Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

COMPOSITION DU CONSORTIUM

Coordinateur :



Organisations nationales en lien avec la protection de la nature

* entité affiliée



Organisations régionales



Organisations nationales ou régionales en lien avec une politique sectorielle



Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.

Conception :

Second Regard

Crédits photos :

Laëtitia Beauverger, Benjamin Guichard, Sébastien Lamy,
Claire Laspougeas, Marc Le Baron, Céline Lecomte, Hélène Mahéo,
Philippe Massit, Léo Poudré, Léa Ramoelintsalama, Mélanie Tual - OFB ;

Arnaud Bouissou, Laurent Mignaux - Terra ;

Rebecca Bauchet, Julien Goldstein, Mathieu Jégu, Julien Wickel.

—
Juin 2024

www.ofb.gouv.fr

